

COMMUN'ARBRE

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET L'IDENTITÉ DES COMMUNES RURALES

AMÉNAGER À PARTIR DES SPÉCIFICITÉS LOCALES



1. Un inventaire des paysages et de la végétation pour réaliser des aménagements respectueux de l'environnement.
2. Une analyse paysagère pour agir durablement.
3. Un patrimoine naturel à préserver.



4. Des plantations pour structurer l'espace public.
5. Une haie champêtre pour agrémenter les terrains de sport.
6. Un aménagement esthétique pour faire ralentir les automobilistes.

IMPLIQUER LES HABITANTS



1. Comité de pilotage lors d'une réunion de réflexion sur le projet.

Les études Commun'arbre ont pour objectif de fournir aux élus et aux habitants les outils nécessaires pour préserver l'identité rurale de leur commune en l'aménageant avec des essences de Pays. Elus et habitants sont invités à mener une réflexion globale sur la place et le rôle de l'arbre dans le paysage et à agir en sa faveur.

L'étude s'appuie sur une analyse paysagère et végétale du territoire afin d'établir des propositions d'aménagement prenant en compte les caractéristiques de la commune. L'étude est synthétisée dans un livret.

⇒ Analyse du territoire communal

Une analyse du territoire communal est effectuée sur le terrain. Elle comprend :

- un inventaire détaillé de la végétation existante.

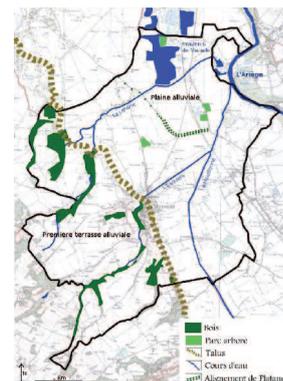
Les espèces d'arbres et d'arbustes sont relevées dans chaque type de milieu : bois, bosquets, haies, ripisylves, alignements.

- un historique de la commune.

Des données sur le patrimoine arboré sont recueillies auprès de personnes ressources, « mémoire du village ».

- une analyse des caractéristiques du paysage : hydrographie, relief, nature du sol, répartition des infrastructures et du bâti, points de vue, chemins de randonnée...

Cette analyse conduit à un découpage du territoire en unités paysagères.



⇒ Définition des sites à aménager

L'analyse du territoire communal, complétée et enrichie par les réflexions avec le comité de pilotage permet d'identifier les sites à aménager et à valoriser : place, bords de route, terrains de sport, école, zone d'activités, lotissements, entrée de bourg...

Pour chaque site, des propositions concrètes d'aménagement végétal avec des essences de Pays sont élaborées.

Le choix des essences se fait à partir du cortège végétal déterminé dans l'inventaire.

⇒ Propositions concrètes d'aménagement

Les propositions apportent une réponse précise aux attentes de la commune. Exemples de propositions :

• Plantation d'alignements d'arbres le long des axes routiers pour relier le bourg et les extensions nouvelles.

• Plantation d'une haie champêtre pour séparer les cheminements piéton et cycliste de la voie automobile.

• Aménagement de talus par la plantation de végétaux adaptés et la mise en place de techniques de génie végétal pour lutter contre l'érosion.

• Plantation d'un verger communal pour créer un lieu de convivialité et favoriser les échanges entre les habitants.

• Aménagement d'un sentier d'interprétation pour faire découvrir les arbres et arbustes présents sur la commune.



Le projet Commun'arbre permet de développer l'éco-citoyenneté en impliquant les habitants dans les réflexions sur l'aménagement végétal de leur commune.

⇒ Comité de pilotage

Pour chaque projet, un comité de pilotage composé d'élus et d'habitants intervient lors de réunions animées par l'association afin d'élaborer un projet concerté et de définir les priorités d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

⇒ Sensibilisation

Le livret est mis à disposition des élus et des habitants. Il comprend un guide de plantation synthétisant les informations techniques nécessaires pour planter dans les meilleures conditions et permettre à chaque habitant de participer au développement durable de sa commune.

⇒ Et après ...

De nombreuses communes entreprennent des actions de plantation à partir des conclusions de l'étude, le plus souvent avec la participation des habitants.